L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 23 DECEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

MM. THUBREE, dentistes, ont transféré leur cabinet de consultation et de travail des Nos 139 rue Royale et 130 Canal au No 14 rue Bienville. 13 déc—1m

MME A. Elie, au magasin de musique de Werlein, 135 Canal. Les meilleurs pianos et orgues ; aussi musique aux prix les plus réduits. 9 déc.—1m

ALQUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lémaux, 27 rue Conti. Sept 7

A VENDRE.

A VENDRE.—Pour cause de départ, un salon de rafraichissements en face du plus grand marché du Deuxième District. Il sera vendu à bas prix si on s'adresse vite. Louis H. Perret, 38 Passage de la Bourse. 20 déc—3f

A Vendre.—Pour cause de départ, un Café, bien achalandé. Il est situé à vis du Marché Français, rue Decatur, et ayant une bonne clientèle. S'adresser à F. B. Hernandez, 43 Passage de la Bourse. 17déc—1m

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.

LOUIS H. PERRET,
38 Passage de la Bourse.
29nov—tf

Assurances et Banques.

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1885.—Une élection de Directeurs pour l'année suivante aura lieu au local de cette Banque 106, rue du Canal, MARDI 12 janvier 1886, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOSEPH MITCHEL,
13déc—au 12 jan Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1885.—Conformément à la section 2, Article IV de la charte, une élection de sept Directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la Compagnie LUNDI, 28 décembre 1885, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS,
10déc—au 28 déc Secrétaire.

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans. No 3 1/2 rue Carondelet, Nlle-Orléans, 9 décembre 1885.—Conformément à la section 2 de l'article VI de la charte, l'élection annuelle de sept Directeurs qui doivent servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de l'Association, LUNDI 28 décembre 1885, de 11 heures A. M., à 2 heures P. M.

LEON SÉRE,
10déc—au 28 déc Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans 15 décembre 1885.—A une réunion régulière du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, un DIVIDENDE semi-annuel de TROIS PIASTRES par action a été déclaré et fait payable le VENDREDI 15 janvier 1886.

V. VALLOIS,
16 déc—1m Secrétaire

LA BOTTE ROUGE !

—A L'ENSEIGNE DE LA—
"BOTTE ROUGE,"
Angle des rues Ursulines & Dauphine
BOTTES, SOULIERS,
ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.
GEORGE WAGNER.
10déc—1m—Mer.Sam.Dim.

Louis Grunewald,

Agence exclusive pour la vente des célèbres

PIANOS PLEYEL, de Paris,
REPRÉSENTÉE PAR TOUTES LES GRANDES MAISONS DU MONDE.

Ces célèbres Pianos sont mis en vente à des conditions faciles et à des prix très raisonnables

PLUS DE 86,000

Ces magnifiques instruments sont en usage maintenant, et favorablement connus depuis plus d'un demi-siècle. Soyez certain de visiter mon magasin et d'en examiner le stock, le plus varié qui se soit jamais vu ici ; on y trouvera les grands Pianos américains

STEINWAY,
KNABE,
SOHNER,
BEHR,
FISHER,

et les Orgues mélodies de Clough & Warren et de Sherlener. Grand assortiment de musique à feuille, d'instruments de musique, de boîtes à musique, couvertures, tabourets, cordes et tous les articles à l'usage des musiciens. Les acheteurs en trouveront mon assortiment le plus varié qui soit au Sud et les marchandises se vendant au plus bas prix.

Attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Souvenez-vous de

LOUIS GRUNEWALD,
18 Baronne,
127 Canal.
1er oct 85—1an

ELKIN & CIE,

100...RUE DU CANAL...100

Ont reçu leur stock d'automne et d'hiver de

TAPIS

Nouveaux modèles, très élégants, de **Axminsters, Moquettes, Velours, Brussels Brussels, Tapestry Bruxelles,** avec bordures assorties, ainsi qu'un choix (importation spéciale) de

TAPIS de VELOURS ANGLAIS
RIDEAUX,
Dernières nouvelles.

Suisses, Crétes, Mattes et Portières Turcomans. Nouveaux modèles de Toiles Cirées, Linoleums et Corticines.

Grand choix de: Devants de cheminée, et Centre Velours, Smyrnes, Orientals, Dughestan, Punjaube, Moquettes, etc.

Stores pour Fenêtres, de modèles nouveaux du dernier genre.

A tout—Une grande variété d'articles de tapisserie. 26 oct 85—1an

Nouvelles Marchandises reçues.

NOUVELLES NATTES DE CHINE.

Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde

A. Brousseau's Son

23 & 25... Rue de Chartres...23 & 2

—NOUVEAUX GENRES—

Moquettes, Velours, Bruxelles,
avec et sans bordures.

Stores de Rideaux, Rideaux de dentelle
Toiles cirées, Linoleums,
Nattes de Coco et de Nagin

Spring Rollers de Hartshorn aux prix de fabrique.

6 oct—1an

Nlle-Orléans, 15 décembre 1885.

AYANT vendu à mes associés J. René Sarrazin et J. Stanislas Landry tout mon intérêt dans la maison J. P. SARRAZIN'S SON & CO., je cesse à partir de ce jour de faire partie de la dite maison. Je prie respectueusement mes amis et le public de continuer à accorder à mes successeurs le patronage libéral qui leur a toujours été assuré dans le passé.

CH. VATINEL.

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoires pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faite sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de douze satisfaction sous tous les rapports.
25 avril 85—1an

G. P. MALONEY. D. S. D

DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
139 ...SUR DU CANAL...250
près Baronne.

Spécialité de couronnes dames Ursulines.

Plombage dentaire de tous genres à des prix déraisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Le week-end de tous articles de dentisterie aux prix ci-dessus. 25 août

Meubles !!

LA MAISON
P. DÉJAN,
Coin Dauphine et Quartier,

VIENT de recevoir un grand assortiment de Meubles du dernier GENRE et des MEILLEURES MODES, tels que Chambres à coucher NOUVEAUTE, avec GLACES rondes biseautées, SALONS riches en VELOURS, PELUCHE, etc. Salle à manger du dernier genre. Le tout à des prix très modiques. On trouve dans ce magasin tout ce que l'on peut désirer en fait de meubles. 20 déc—1m

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gas de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre ; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,

Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.

E. S. LEWIS, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus, je me crois même guérie, car, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.

ANGÉLA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des faits qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.

LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'en ont obtenus les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès ne sont dûs qu'à son mérite et à publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse ; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici :

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit **L'Elixir Oriental** dans différents cas de dispepsie, et que, dans tous, il a obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de dispepsie ; estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.

"W. R. MANDEVILLE, D. M.
"483 rue Magasine."

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmacies et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'au faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagé. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.

MME REBECCA SNEAD,
Rue Trémé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
ANGELO M. & JOSEPH SOLARI
Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans
Vente en gros et au détail.
Ecrire à M. J. VERGNOLLE,
12 avril— 65 Douane

MANTEAUX

Nous offrons cette semaine de véritables BARGAINS en ces genres de

MANTEAUX et de SURTOUTS.

Aussi en

MARCHANDISES de NOEL,

Telles que Gants de peau, Mouchoirs à initiales en soie et en toile, Sulsbeds, Extraits et divers articles de fantaisie.

Soieries noires et en couleur, Satins, Velours, etc

Nous offrirons aussi notre fonds choisi de

TAPIS

à des prix réduits.

Venez examiner nos marchandises et vous assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs.

B. & W. CRONER,
141 rue du Canal.
20déc—3m

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre de

Le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme moraliste ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours sera ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conmettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER'S
P. O. Box 3246.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

DE LA CLASSE A,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle - Orléans, Lne.,
MARDI, 12 JANV. 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera publiquement

A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	5,000, ...	10,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
200 Lots de ...	100, ...	20,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000
1,967 Lots de montant à		$265,500

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit		6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit		4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit		2,250

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour de renseignements, écrire clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, chèque de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à

New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

AVIS DE SUCCESSION.

Avis aux Créanciers.

Succession de John E. Hackett.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mme Blanche A. Stackhouse, épouse de Edgar M. Vallette vs Son époux, Division E. No. 15,568.

JE CERTIFIE ici que le 17me jour de novembre 1885, un jugement a été rendu par cette cour dans la susdite affaire, dans le langage et les chiffres suivants, savoir: Mme Blanche A. Stackhouse, épouse de Edgar M. Vallette vs Son époux—Division E. No. 15,568.

Sur motion de Henri P. Dart, avocat de la plaignante, et sur la preuve dûment fournie à l'appui de la prière de ladite plaignante, la loi et les témoignages étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut dans cette affaire enregistré le 12 novembre 1885, soit maintenant confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante, Mme Blanche Annette Stackhouse, et contre le défendeur, Edgar M. Vallette, aux fins de prononcer une séparation de biens entre la dite plaignante et son dit époux et une dissolution de la communauté de gains et d'acquets existant jusqu'à l'entière vie.

Il est de plus ordonné que la propriété et le droit de possession de la propriété mobilière décrite dans la dite pétition enregistrée soit reconnue et que le défendeur paie les dépens du procès.

Jugement rendu le 17 novembre 1885.

Jugement signé le 23 novembre 1885.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 2me jour de décembre, en l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq.

JAS. D. RANKIN,
18 déc—3f en 30j Député-Greffier.

Succession de J. A. Hagmann.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.

COUR CIVILE, DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6,072—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Marcellus Bellande, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 déc—22,27,31

Succession Sarah Preston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,232—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah Preston, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 déc—22 27 31

Succession de Pierre Crabites.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 12,347—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
22déc—22,27,31 Greffier.

Succession de Pascal Barthou

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,987—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, jr. administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession feu Pascal Barthou, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
20déc—20,25,29 Greffier.

Succession de Joseph Warth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,689—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr. administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
17 déc—17,22,26 Greffier.

Succession de Mme Evelina Duverjé, veuve de Charles Godefroy Olivier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,904—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par P. Numa Olivier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc—15,19,24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.

E. A. P. Moses vs leurs créanciers—No 16,239—Division E. Ordre de Cour—Que les créanciers de E. A. P. Moses et aussi Elkin Moses et Phineas Moses, individuellement et comme membres de ladite raison sociale soit tenus et convoqués par devant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville le 6me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'application des propriétés mises pour un répit, et que dans l'intervalle toute procédure judiciaire contre les personnes et les biens du dit Elkin Moses et aussi Elkin Moses et E. Lacaze, individuellement et comme membre de la dite raison sociale Miclo & Lacaze soient suspendues.

Nlle Orléans, 1er décembre 1885.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :

JAS D. RANKIN,
2 déc—3f en 30 j Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Thomas R. Brady vs Ses Créanciers—No 16,031—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Thomas Rollins Brady, soit, et est, par le présent, admise à faire preuve par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Omer Villeré, Esq., notaire en cette ville, Samedi le 19ème jour de décembre 1885, à midi, dans le but de délibérer sur les affires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et la personne du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1885.

Signé: F. A. MONROE,
Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1 déc—6f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Columbus H. Allen individuellement, etc., vs ses créanciers—No 16,252, division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Columbus H. Allen individuellement et comme membre de l'ancienne raison sociale de Allen & Syme soit et est, par le présent, accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, LUNDI, le 1er février 1886, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1885.

Signé F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23déc—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—William H. Murphy vs Ses Créanciers—No 16,220—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William H. Murphy, soit et est, par le présent admise par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Omer Villeré, Esq., notaire en cette ville, Samedi, le 26me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit William H. Murphy soient suspendues et que Ernest J. Morel, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1885.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20déc—3f en30j

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit		6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit		4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit		2,250
1,967 Lots se montant à		$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour de renseignements, écrire clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, chèque de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à

New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Succession de Joe. B. Whitehead.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4717.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu et signé le 1er juillet 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 16 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro seize qui est borné par les rues Chartres, Conti, St. Louis et Decatur, actuellement Vieille-Levée, le dit lot est désigné par la lettre H sur un plan déposé pour référence en l'étude de B. Magner, ancien notaire en cette ville, conformément à un plan numéroté soixante-onze et aussi désigné par le numéro dix-sept sur un plan annexé pour référence à un acte passé devant M. Lafitte, ancien notaire en cette ville, le 6 janvier 1823.

Le dit lot mesure vingt pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue Decatur, anciennement Vieille-Levée, vingt-quatre pieds, un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté sud de la rue Conti, puis courant à un angle droit neuf pieds, dix pouces et deux lignes et puis courant sur une autre profondeur de dix pieds, trois pouces et sept lignes, puis courant sur un angle droit deux pieds, dix pouces et une ligne vers la rue St Louis, puis une autre profondeur de deux pieds, trois pouces et cinq lignes, puis quatorze pieds, deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond, puis une ligne de profondeur de vingt-deux pieds, sept pouces et deux lignes, puis courant à angle droit vers la dite rue Conti jusqu'à ce qu'il touche une dernière ligne de profondeur qui mesure vingt-quatre pieds, un pouce et sept lignes jusqu'à la ligne du commencement.

Etant la même propriété que feu Carl Fischer acquise de Baptiste Savarin par un acte passé par devant Jos. Cuvillier, alors notaire en cette ville, le 16 février 1873.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rue New St Bernard, Claiborne et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, le 14me jour de mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, le 18 février 1873.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par la rue New St Bernard, Claiborne et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, le 14me jour de mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan numéro vingt-six de son livre de plans numéro sept, et c'est la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Henry Arnaud par acte passé devant le dit notaire Ducatel le 14 août 1873.

3° Un certain îlet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit Troisième District de cette ville, et borné par la rue New St Bernard Treasure, Annette et Abundance, subdivisé en vingt-quatre lots numérotés de un à vingt-quatre inclusivement sur ledit plan de C. A. De Armas, du 14 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, et c'est la même propriété que le dit feu Carl Fischer aliénait de Philippe Lavergne par acte passé pardevant le dit notaire Ducatel le 16 mai 1873.

4° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Julia, Rampart et Dryades, connu sous les numéros neuf et dix sur un plan annexé pour référence à un acte de vente passé devant O. Morel, notaire en cette ville, le 8 juin 1867, et mesurant comme suit, savoir :

Le lot numéro neuf mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de soixante-dix pieds, la portion du lot No 10 sur laquelle est construite cette maison mesure trente pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante-dix pieds, la portion du lot No 10 sur laquelle est construite cette maison mesure trente pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante-dix pieds, la portion du lot No 10 sur laquelle est construite cette maison mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dorgenois